

CONSULTER LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**SECURITE ROUTIERE SUR VOIRIE NATIONALE
DEUXIEME INDIVIDUALISATION
SECURITE ROUTIERE SUR VOIRIE SECONDAIRE
TROISIEME INDIVIDUALISATION**

Chapitre budgétaire : 913-1
Ligne budgétaire : 42 (CDP)

Chapitre budgétaire : 913-9
Ligne budgétaire : 20 (HCDP)

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

OCTOBRE 2004

2. PROGRAMME PROPOSE

Dans le cadre de notre action en faveur de la sécurité routière, les aménagements proposés dans le présent rapport portent :

Sur le réseau de voirie nationale avec, d'une part, la poursuite de trois études, l'une sur le réseau de routes nationales dans la traversée du Massif de Fontainebleau dans le département de Seine-et-Marne, la seconde sur l'aménagement du carrefour de Villeroy dans l'Essonne et la troisième sur l'aménagement de la RN.184 dans les Yvelines, et, d'autre part, la réalisation d'aménagements ponctuels de sécurité sur la RN.184 dans les Yvelines et la mise en sécurité de la RN.302 à Villemomble en Seine-Saint-Denis.

[...]

2.1. ACTIONS DE SECURITE SUR LE RESEAU DE VOIRIE NATIONALE

Ce premier volet de notre action en faveur de l'amélioration de la sécurité routière concernant le réseau de voirie nationale figure à l'article IV du Contrat de Plan Etat/Région. Il comporte à la fois des actions ponctuelles, regroupées au sein du PRAS (Programme Régional d'Aménagements de Sécurité et des actions spécifiques nommément identifiées à la rubrique « Sécurité et Qualité » de l'article IV.

Au titre du présent rapport, il est proposé :

- d'abonder une opération inscrite au PRAS (Programme Régional d'Aménagements de Sécurité) dans lequel figurent les sections du réseau de routes nationales d'Ile-de-France présentant un niveau d'insécurité élevé,
- de doter une opération identifiée dans le Contrat de Plan pour la réalisation d'aménagements ponctuels de sécurité,
- d'abonder trois opérations de grande couronne également identifiées au Contrat de Plan, afin d'assurer la poursuite des études de projet en vue de mener à bien les procédures de concertation au niveau local.

Les opérations concernées sont les suivantes :

[...]

2.1.3. ETUDES

Au titre du présent rapport, il est également proposé de mobiliser un montant d'autorisations de programme total de **312.000 €** pour assurer la poursuite des études de mise en sécurité de plusieurs routes nationales dans trois départements de grande couronne.

Les projets correspondants, dûment identifiés au volet « Sécurité et Qualité » du Contrat de Plan sont les suivants :

- En Seine-et-Marne : Sécurité du réseau de routes nationales dans la traversée du Massif de Fontainebleau (77).

Le massif forestier de Fontainebleau constitue un ensemble remarquable, tant par ses qualités faunistiques que floristiques. Il couvre une superficie de 32.000 hectares, dont 17.000 hectares de forêts domaniales. Sa situation en proche périphérie de l'agglomération parisienne et le besoin croissant des citoyens de retrouver un contact avec la nature en font l'un des sites les plus fréquentés de la Région Ile-de-France, avec 13 millions de visiteurs par an environ.

La coexistence d'un patrimoine exceptionnel très fréquenté et d'axes routiers (RN.6, RN.7, RN.152 et RN.37) supportant un fort trafic (de 20 à 30.000 véhicules par jour suivant les routes nationales) génère des conflits d'usage. Par ailleurs, la topographie et la géométrie des voies généralement rectilignes induisent pour les automobilistes des comportements dangereux en raison notamment de vitesses excessives. C'est ainsi que l'on recense sur le réseau routier situé dans le massif forestier et son pourtour immédiat, **pour la période 1994-1999, 664 accidents corporels ayant entraîné 119 tués, 424 blessés graves et 691 blessés légers**. Treize des vingt-deux points noirs que compte le département, ainsi que deux zones d'accumulation d'accidents corporels, se situent dans le strict périmètre du massif.

Compte tenu de ce constat, l'élaboration d'un projet global d'aménagement du réseau routier du massif de Fontainebleau a été engagée.

Afin de permettre au maître d'ouvrage de poursuivre la mise au point de l'avant-projet sommaire sur divers tronçons des sections courantes et points singuliers des routes nationales en traversée du massif, il est proposé de mobiliser une aide régionale de **140.000 €** correspondant à 70 % du coût estimatif de ces études.